

DELIBERATION N° 465

OBJET : CESSIION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (C.E.E)

Entendu l'exposé de Madame Morelli,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L. 221-1 et L. 222-9 ;

Vu les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

Vu l'article L 1111-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2121-29, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu l'avis de la commission Environnement et développement durable ;

Considérant l'intérêt de la valorisation des certificats d'économies d'énergie ;

Considérant que la Ville d'Ozoir-la-Ferrière a ainsi 2 922 114 MWhCumac de CEE sur la plateforme EMMY du Registre National des Certificats d'Economie d'Energie ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

- ✓ APPROUVE la cession de l'intégralité des 2 922,114 MWhCumac de Certificat d'Economie d'Energie déposés par la Ville ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer le futur contrat de vente et les pièces afférentes à ce dossier ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 26 juin 2024

La secrétaire de séance,



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 26 juin 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	30
Absents :	5
Pouvoirs :	5
Votants :	35*
Votants sur les Comptes administratifs :	34

Convoqués le : 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 26 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

POUVOIRS DE : Madame Isabelle DUPUIT,
Madame Anne-Marie CADART
Monsieur Emmanuel CLEMENT
Monsieur Patrick SEMBLA
Monsieur Jean-Pierre BARIANT

à : Madame Josyane MELEARD
Madame Chantal BOURLON*
Madame Christine FLECK
Monsieur Cyril GHOZLAND
Monsieur Malek BENSAI

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est précisé que :*

Mme CADART est arrivée, avant le vote de la question 11 « Compte administratif 2023 – Budget principal ville »,

Mme BOURLON ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote des questions suivantes :

- question 22 « Année 2024 – Budget annexe Location de salles et spectacles – Budget supplémentaire »,
- question n°24 « Subvention complémentaire 2024 au centre communal d'action sociale »

Mme LAIK-CLAVERO ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote des questions suivantes :

- question 22 « Année 2024 – Budget annexe location de salles et spectacles – budget supplémentaire » ;
- question 23 « Subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des combattants (UNC) »
- question 37 « Signature des conventions instituant une période de préparation au reclassement »
- question 38 « Avenant de prolongation à la convention relative à la mise à disposition de locaux, moyens et services entre la Communauté de communes les portes briardes et la commune d'Ozoir-la-Ferrière pour l'année 2024-2025 »

Mr BENSAI a quitté la salle à la question n° 37 « Signature des conventions instituant une période de préparation au reclassement ».
Monsieur MACHADO a quitté la salle à la question n° 40 « Compte rendu des pouvoirs délégués »

Mrs VINHAS PEREIRA et ONETO ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote de la question n° 35 « Avis du conseil municipal sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doure avec le Plan local d'urbanisme de la commune d'Ozoir-la-Ferrière »

Mme CZIFFRA a quitté la salle à la question N°36 « Mise à jour du tableau des effectifs »

Mr ONETO a quitté la salle, conformément aux dispositions en vigueur, lors du votes des comptes administratifs, objet des question n° 11 à 14, et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com